

THT-3501 : PROJET FINAL I

Bureau : CSL-3424

Courriel carole.nadeau@lit.ulaval.ca

*Les étudiants peuvent me rencontrer sur rendez-vous.*

## 1. OBJECTIFS

Ce cours permet aux étudiants d'appliquer les principes de base de la mise en scène et toutes les compétences acquises durant la formation du Baccalauréat en théâtre au travail de conception et de réalisation d'une mise en scène. Les activités du cours de Projet final I impliquent donc l'élaboration du concept de mise en scène, à partir du projet dramaturgique préalablement élaboré, et son application à tous les langages de la représentation dont la production effective a lieu dans le cadre du cours de Projet final II. Le Projet final I offre ainsi l'occasion de réfléchir sur les enjeux artistiques des différentes composantes de la mise en scène et d'articuler un argumentaire précis relativement aux choix opérés par le metteur en scène ou par toute *autre fonction qui relève de la mise en scène, telle que : l'assistance à la mise en scène, la direction d'acteurs, la scénographie, la conception des éclairages, du son ou de la vidéoscénique, la conception des costumes, accessoires et maquillage, la direction musicale, la direction technique, la direction de production, la direction des communications etc, le cas échéant* \*.

### Les objectifs spécifiques du cours :

- I. Passer de la proposition dramaturgique développée lors du cours THT-3300 à l'élaboration du concept et projet de mise en scène de l'univers dramatique choisi.
- II. Développer le concept de mise en scène sous la forme d'un cahier ou dossier de mise en scène en vue de sa réalisation scénique et justifier les choix au niveau des différents langages et de l'esthétique scénique qui articulent le projet de mise en scène.

## 2. CONTENU DU COURS

Ce cours se déroule comme expérience du travail de mise en scène, liée à sa *conception* (concept de mise en scène), préparatoire à la production du spectacle. L'étudiant(e) qui assume la fonction de metteur en scène ou autre fonction équivalente, est appelé(e) à élaborer individuellement son concept artistique (de mise en scène, pris dans la globalité de la représentation ou appliqué à une discipline connexe, selon le cas) et à le développer en faisant état de l'évolution du travail sous les aspects de la proposition artistique dont il/ elle est responsable, mais aussi des problématiques qui se posent sur le plan artistique, ainsi que des solutions trouvées ou envisagées, et ce, dans le respect de l'unité artistique – i.e. dramaturgique et esthétique –, du projet.

## 3. APPROCHE METHODOLOGIQUE ET FORMULE PEDAGOGIQUE

Le cours sera donné sous forme de tutorat. Le développement du projet final est de la responsabilité de l'étudiant(e). Un nombre de rencontres obligatoires minimales avec le professeur responsable est requis pour l'exposition de l'état de développement du projet à différentes étapes. En fonction de ses besoins, l'étudiant(e) peut demander d'autres rencontres avec le professeur responsable afin de lui demander conseil.

### Les opérations méthodologiques suivantes guideront les étudiant(e)s vers l'atteinte des objectifs spécifiques :

- i. Élaborer un concept de mise en scène qui a le potentiel d'être réalisé scéniquement et le développer :
  - a. pour la fonction du metteur en scène, il s'agira de développer le concept de mise en scène de façon globale sous tous les aspects de la représentation
  - b. pour une fonction connexe (autre que la mise en scène), il s'agira d'approfondir le concept de mise en scène dans le domaine de la représentation dont relève cette fonction (direction d'acteurs, scénographie, conception de l'éclairage, du son, de la vidéoscénique, etc., le cas échéant)

---

\* *Nota bene* : Les fonctions autre que « metteur en scène » mais faisant partie de l'univers de la mise en scène sont à valider par le(s) professeur(s) responsable(s) en fonction de la qualité et de la quantité du travail qu'elles impliquent et qui doivent correspondre aux 3 crédits du cours. À discuter avec le(s) professeur(s) responsable(s).

- ii. La rédaction du cahier ou dossier de mise en scène doit avoir en vue l'articulation justifiée des choix artistiques opérés dans une vision unitaire et dans le respect du projet dramaturgique.
- iii. Faire l'expérience du travail de mise en scène et la documenter puis, à partir de l'analyse de la représentation scénique, apprécier la qualité de la mise en scène en relevant ses points forts mais aussi ses points faibles en apportant des solutions d'amélioration, le cas échéant

#### 4. MODALITÉS D'ÉVALUATION

- **Plan cahier mise en scène** – vérifiant la capacité de consigner, de documenter et de développer de façon organisée et argumentée la vision et le travail de mise en scène **10 %**
- **Exercices** **15 %**
- **Plan présentation** – vérifiant les moyens et l'originalité pour bien transmettre la vision **10 %**
- **Présentation (ou d'un domaine de la mise en scène)** – vérifiant la qualité de la conception **30 %**
- **Cahier ou dossier de mise en scène** – vérifiant la capacité de développer le concept, de l'articuler selon les différents langages et de repérer les problèmes de la mise en scène ainsi que les solutions dans le respect du projet dramaturgique et du principe de l'unité de la mise en scène **20 %**
- Participation (ponctualité, implication, respect des échéanciers personnels...) **15 %**

#### 5. DOCUMENTATION

Les « Conseils, consignes et critères d'évaluation pour les travaux » seront fournis dès le début du cours. Des textes théoriques et des documents audiovisuels pourront être mis à disposition des étudiants à la réserve des professeurs ou distribués en classe, ou encore sur le site du cours.

Pour la présentation des travaux écrits, les étudiants se référeront à l'*Abrégé pour la présentation des travaux académiques* d'Éric van der Schueren, disponible en ligne, à : [www.methodologie.lit.ulaval.ca/abrege.pdf](http://www.methodologie.lit.ulaval.ca/abrege.pdf).

#### 6. POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

- Politique concernant les absences : La présence au cours est obligatoire et toute absence non motivée pourrait entraîner des pénalités. Un règlement concernant les absences a été voté au comité de programme et est présentement à l'étude à la Faculté des lettres. Jusqu'à sa validation, la règle des absences motivées pour une raison sérieuse tient toujours : une absence est considérée motivée sous présentation d'une preuve écrite valable et vérifiable à l'enseignant.
- Politique concernant la correction de la langue : [www.lit.ulaval.ca/departement/politiques-et-reglements/](http://www.lit.ulaval.ca/departement/politiques-et-reglements/)

- Plagiat / voir *Règlement des études de l'Université Laval* : <http://www.lit.ulaval.ca/index.php?id=493>
- Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>
- Politique relative au calendrier de publication des résultats : 30 % de la note globale devra avoir été attribuée et communiquée aux étudiants deux jours ouvrables avant la date d'abandon sans échec et sans remboursement. Seuls les cours à formule particulière, ayant été approuvés par les directions d'unité, seront exemptés de cette politique, ce qui devra faire l'objet d'une mention dans le plan de cours.

---

##### Échelle de conversion de notes (1<sup>er</sup> cycle)

<b>Excellent :</b>	A+ = 94-100	A = 89-93	A- = 85-88	<b>Passable :</b>	D+ = 61-64	D = 55-60
<b>Très bon :</b>	B+ = 82-84	B = 78-81	B- = 75-77	<b>Insuffisant :</b>	E = 0-54	
<b>Bon :</b>	C+ = 72-74	C = 68-71	C- = 65-67			

THT-3502 : PROJET FINAL II

---

Bureau : CSL-3424

Courriel carole.nadeau@lit.ulaval.ca

*Les étudiants peuvent me rencontrer sur rendez-vous.*

### 1. OBJECTIFS (3 crédits)

Ce cours est l'étape finale du processus pédagogique associé au programme de théâtre. Il consiste à expérimenter concrètement l'ensemble des facettes d'une production théâtrale à travers la présentation d'un court projet scénique (20 à 30 minutes). Ce cours suppose que l'étudiant est l'unique maître d'œuvre de son projet, ce qui l'autorise à recevoir un encadrement sur mesure d'une ou de plusieurs ressources professorales. Ce cours constitue le prolongement du Projet final I. Il peut inclure des activités d'intégration directe au sein du milieu théâtral de Québec (stages, formation par observation, mentorat, collaborations spéciales, etc.). Le Projet final II offre ainsi l'occasion de concrétiser une conception des différentes composantes de la mise en scène, ce qui implique l'expérimentation des différentes étapes de réalisation et de choix qui s'y relient (peut s'appliquer *fonction qui relève de la mise en scène, telle que : l'assistance à la mise en scène, la direction d'acteurs, la scénographie, la conception des éclairages, du son ou de la vidéoscénique, la conception des costumes, accessoires et maquillage, la direction musicale, la direction technique, la direction de production, la direction des communications etc, le cas échéant\**

#### Les objectifs spécifiques du cours :

- I. Passer de la conception développée lors du cours THT-3501 à la réalisation du concept et projet de mise en scène de l'univers dramatique choisi à travers toutes les étapes de création jusqu'à la représentation publique.
- II. Éprouver concrètement et confirmer, voire améliorer, les choix au niveau des différents langages et de l'esthétique scénique qui articulent le projet de mise en scène dans un objectif de cohérence entre le fond, la forme et l'univers dramatique choisi.
- III. Développer un esprit d'autonomie artistique, de *leadership* empreint d'écoute, d'ouverture et de capacité à travailler en équipe dans une même direction.
- IV. Développer l'organisation d'une production de spectacle.
- V. Développer et adapter la proposition eu égard aux ressources disponibles ainsi qu'aux impondérables d'une production scénique.
- VI. Présenter publiquement le produit fini.

### 2. CONTENU DU COURS

Ce cours se déroule comme expérience du travail de mise en scène, liée à sa *réalisation* (concept de mise en scène), dans la production du spectacle. L'étudiant(e) qui assume la fonction de metteur en scène ou autre fonction équivalente, est appelé(e) à *réaliser* individuellement son concept artistique (de mise en scène, pris dans la globalité de la représentation ou appliqué à une discipline connexe, selon le cas) et à le développer en faisant état de l'évolution du travail sous les aspects de la proposition artistique dont il/ elle est responsable, mais aussi des problématiques qui se posent sur le plan artistique, ainsi que des solutions trouvées ou envisagées, et ce, dans le respect de l'unité artistique – i.e. dramaturgique et esthétique –, du projet.

---

\* *Nota bene* : Les fonctions autre que « metteur en scène » mais faisant partie de l'univers de la mise en scène sont à valider par le(s) professeur(s) responsable(s) en fonction de la qualité et de la quantité du travail qu'elles impliquent et qui doivent correspondre aux 3 crédits du cours. À discuter avec le(s) professeur(s) responsable(s).

### 3. APPROCHE METHODOLOGIQUE ET FORMULE PEDAGOGIQUE

Le cours sera donné sous forme de tutorat. Le développement du projet final est de la responsabilité de l'étudiant(e). Un nombre de rencontres obligatoires minimales avec le professeur responsable est requis pour l'exposition de l'état de développement du projet à différentes étapes. En fonction de ses besoins, l'étudiant(e) peut demander d'autres rencontres avec le professeur responsable afin de lui demander conseil.

Sous la direction du "responsable" du projet, les étudiantEs se partagent divers rôles dévolus à l'accomplissement des tâches d'une production théâtrale (conception, réalisation, production). Présentation périodique des étapes conceptuelles menant au travail de réalisation et de production. Expérimentation supervisée du travail de répétition en salle.

#### Modalités d'encadrement

Le professeur est présent afin de favoriser les modalités de décision associées à chacun des volets du cours. Il se veut un guide sur la méthodologie de travail associée à la mise en scène. Il se doit de faire respecter les décisions et les idées émises dans le Projet dramaturgique soumis en début de session, de même que les idées conceptuelles associées au Projet final 1. Il peut également agir comme facilitateur en cas d'impasse.

**Les opérations méthodologiques suivantes guideront les étudiant(e)s vers l'atteinte des objectifs spécifiques :**

- i. La rédaction du cahier ou dossier de mise en scène doit avoir en vue l'articulation justifiée des choix artistiques opérés dans une vision unitaire et dans le respect du projet dramaturgique.
- ii. Faire l'expérience du travail de mise en scène et la documenter puis, à partir de l'analyse de la représentation scénique, apprécier la qualité de la mise en scène en relevant ses points forts mais aussi ses points faibles en apportant des solutions d'amélioration, le cas échéant

### 4. MODALITÉS D'ÉVALUATION

- **Projet 30%**
- **Archivage + cahier mise en scène mis à jour 20%**
- **Journal de bord 20%**
- **Évaluation synthèse 15%**
- **Participation 15%**

### 5. POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

- Politique concernant les absences : La présence au cours est obligatoire et toute absence non motivée pourrait entraîner des pénalités. Un règlement concernant les absences a été voté au comité de programme et est présentement à l'étude à la Faculté des lettres. Jusqu'à sa validation, la règle des absences motivées pour une raison sérieuse tient toujours : une absence est considérée motivée sous présentation d'une preuve écrite valable et vérifiable à l'enseignant.
- Politique concernant la correction de la langue : [www.lit.ulaval.ca/departement/politiques-et-reglements/](http://www.lit.ulaval.ca/departement/politiques-et-reglements/)

- Plagiat / voir *Règlement des études de l'Université Laval* : <http://www.lit.ulaval.ca/index.php?id=493>
- Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>
- Politique relative au calendrier de publication des résultats : 30 % de la note globale devra avoir été attribuée et communiquée aux étudiants deux jours ouvrables avant la date d'abandon sans échec et sans remboursement. Seuls les cours à formule particulière, ayant été approuvés par les directions d'unité, seront exemptés de cette politique, ce qui devra faire l'objet d'une mention dans le plan de cours.

---

#### Échelle de conversion de notes (1<sup>er</sup> cycle)

**Excellent :** A+ = 92-100 A = 88-91.99 A- = 84-87.99  
**Très bon :** B+ = 81-83.99 B = 78-80.99 B- = 75-77.99  
**Bon :** C+ = 72-74.99 C = 68-71.99 C- = 65-67.99

**Passable :** D+ = 61-64.99 D = 55-60.99  
**Insuffisant :** E = 0-54.99